

ENQUÊTE NATIONALE 2026

Le RGPD dans les services de prévention et de santé au travail

Résultats de l'enquête auprès des professionnels des SPST et priorités d'action

1324

réponses de professionnels

9

métiers représentés

Avril

2026

Sommaire

Synthèse	03
Méthode et échantillon	04
Typologie des répondants	05
Culture et procédures	06
Le DMST au quotidien	07
Incidents, canaux et IA	08
SPEC 2217 et sensibilisation	09
Lecture par métier	10
Priorités d'action	11
DPO SUITE et FOCUS RGPD	12
Annexe et contact	13

CHIFFRES CLÉS

Une culture installée, des circuits encore fragiles

78 %

décrivent un RGPD
régulièrement abordé dans
leur service

61 %

ne savent pas ce qu'est le
registre des activités de
traitement

40 %

décrivent une procédure
complète de communication
du DMST, en tout cas connue

10 %

des professionnels qui ont
vécu un incident savent qui
prévenir

Pourcentages calculés sur les réponses exprimées à chaque question, parmi 1.324 réponses recueillies en avril 2026.

Synthèse

Les SPST ont installé une culture RGPD déclarée solide ; la maîtrise des circuits concrets reste en retrait chez la majorité des professionnels. 78 % décrivent un RGPD régulièrement abordé, 61 % ne savent pas ce qu'est le registre et 49 % ne connaissent pas la procédure de gestion des demandes de droits.

1

La connaissance des procédures protège

Sans aucune procédure maîtrisée, un répondant cumule 2,6 pratiques à risque sur 8 ; à partir de trois, ce chiffre tombe à 1,1. La confiance déclarée suit la même pente.

2

Le droit d'accès au DMST est le point le plus fragile

40 % décrivent une procédure complète. 29 % de ceux qui citent un délai retiennent un mois, quand le Code de la santé publique impose 8 jours.

3

Les incidents vécus ne laissent pas d'apprentissage

10 % des professionnels qui ont vécu un incident savent qui prévenir, contre 39 % de ceux qui n'en ont jamais connu.

4

Les médecins du travail concentrent l'exposition

47 % partagent des données de santé par un canal non sécurisé et 37 % utilisent un équipement personnel.

5

La SPEC 2217 entraîne les progrès, l'effet retombe chez certains

61 % attribuent le renforcement des pratiques à la certification ; 27 % des répondants de services certifiés décrivent un relâchement après l'audit.

Méthode et échantillon

1.324 réponses à un questionnaire en ligne de 37 questions, recueillies en avril 2026 auprès des professionnels des SPST.

57 %

exercent en SPST depuis plus de 10 ans

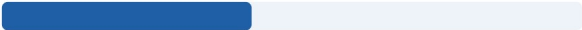
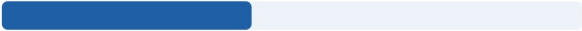
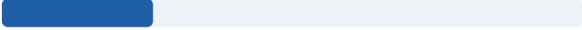
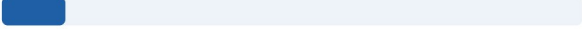
76 %

travaillent dans un service certifié SPEC 2217

15 %

dans un service en cours de démarche

Qui a répondu

Médecins du travail et collaborateurs		35 %
Secrétaires et assistants médicaux		22 %
IPRP		15 %
Administration, informatique, direction		15 %
Assistants de santé au travail		9 %
Infirmiers en santé au travail		4 %

Deux indices

L'indice de pratiques à risque compte de 0 à 8 les gestes exposants déclarés. L'indice de maîtrise compte de 0 à 6 les procédures connues. Définitions en page 12.

Les écarts entre groupes sont descriptifs, sans test de significativité.

Limites

Répondants volontaires, donc plus sensibilisés : résultats optimistes. Pratiques déclarées : les taux sensibles sont des planchers. Pas d'identifiant de service : le nombre de SPST représentés est inconnu.

Un répondant sur quatre cumule faible maîtrise et pratiques à risque

Pratiques à risque : 2 ou plus en haut

Exposé **26 %**

Peu de procédures connues, plusieurs risques

Risque 2,9 sur 8 · maîtrise 0,4 sur 6

Informé exposé **22 %**

Connaît les règles, prend des raccourcis

Risque 2,5 sur 8 · maîtrise 3,0 sur 6

Prudent non outillé **13 %**

Peu de risques, démuni face aux procédures

Risque 0,7 sur 8 · maîtrise 0,7 sur 6

Maîtrisant **39 %**

Connaît les circuits et les applique

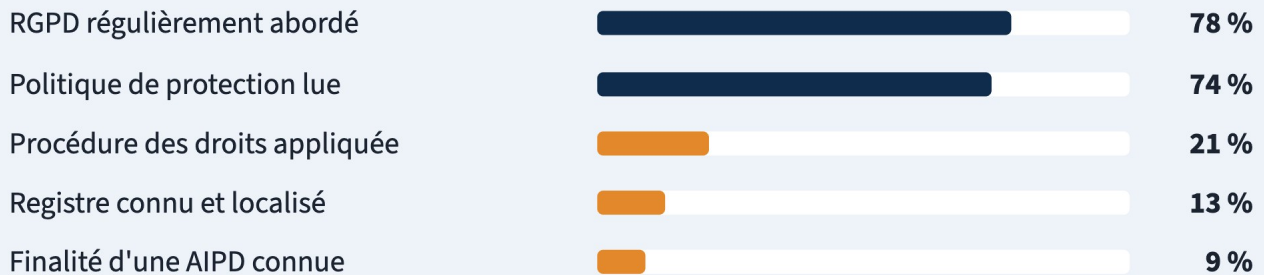
Risque 0,6 sur 8 · maîtrise 2,8 sur 6

Le profil exposé regroupe 37 % des médecins du travail, contre 17 % des secrétaires et assistants médicaux. Un quart du secrétariat médical se classe parmi les prudents non outillés.

Les deux profils exposés ne prennent pas les mêmes risques. Chez les exposés, canaux non sécurisés et équipement personnel touchent 57 % des répondants : l'outillage répond à ce profil. Chez les informés exposés, l'IA (75 %) et la consultation d'autres DMST (67 %) dominent : une règle écrite et un contrôle des accès répondent à celui-ci.

CONSTAT 1

Une culture déclarée nettement au-dessus de la maîtrise des circuits

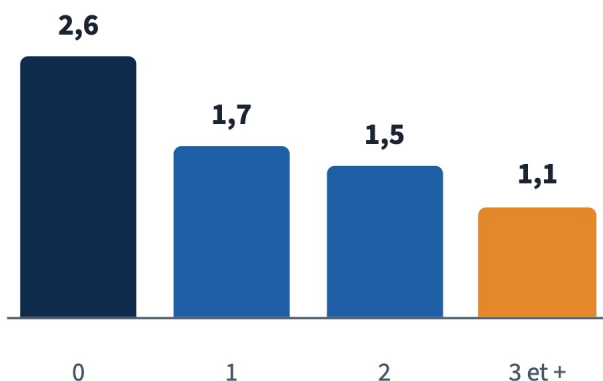


Parmi ceux qui décrivent un RGPD régulièrement abordé, 62 % ignorent ce qu'est le registre. Parmi ceux qui se disent capables de répondre "avec assurance" à un salarié, 36 % ne connaissent pas la procédure de gestion des droits.

Le registre et l'AIPD relèvent du DPO et de la direction. La procédure des droits relève du terrain : la réponse au salarié dépend de la personne présente ce jour-là.

CONSTAT 2

Savoir protéger



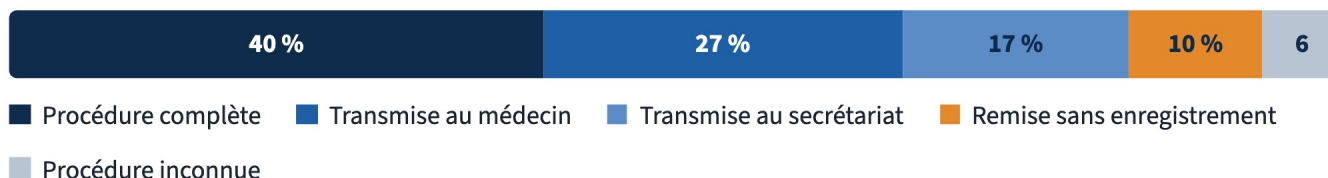
Pratiques à risque moyennes selon le nombre de procédures maîtrisées : aucune, une, deux, trois ou plus. Les répondants notés 5 sur 5 en confiance cumulent 1,1 pratique à risque, ceux notés 3 en cumulent 2,1.

L'hypothèse d'une sur-confiance n'est pas confirmée. La confiance repose sur les gestes : même parmi les plus confiants, 54 % ignorent ce qu'est le registre.

CONSTAT 3

Le droit d'accès au DMST, maillon faible du terrain

Un salarié demande la copie de son DMST : que faites-vous ?

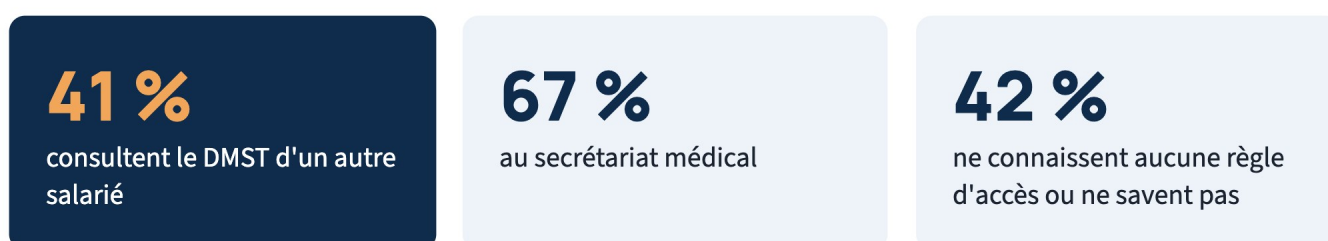


Les médecins décrivent la procédure complète dans 63 % des cas ; 21 % remettent le dossier sans enregistrement. 58 % du secrétariat médical renvoie la demande vers le médecin. Parmi ceux qui citent un délai, 67 % retiennent 8 jours et 29 % un mois.

Le délai d'un mois est la règle générale du RGPD. Le DMST relève du Code de la santé publique (article L1111-7, via l'article L4624-8 du Code du travail) : 8 jours, deux mois pour les informations de plus de cinq ans.

CONSTAT 4

Des dossiers consultés hors du salarié reçu



Une partie de ces accès est légitime : préparation d'une visite, suivi pluridisciplinaire, classement. Le chiffre mesure une exposition, que la revue des journaux d'accès permet de qualifier.

Les incidents vécus ne laissent pas d'apprentissage

10 %

des témoins d'un incident savent qui prévenir

39 %

chez ceux qui n'ont jamais connu d'incident

19 % des répondants ont vécu ou observé un incident. 60 % l'ont signalé selon la procédure, 30 % en ont parlé à leur responsable, 10 % au DPO. Aujourd'hui, 40 % de ces témoins ignorent qu'un incident doit être signalé.

L'incident est traité sur le moment, sans retour vers les personnes qui l'ont vécu. Le délai de 72 heures de notification à la CNIL court dès la connaissance de l'incident.

CONSTAT 6

Canaux, équipements, IA : des usages en avance sur le cadre

24 %

partagent des données de santé par courriel, SMS ou messagerie

26 %

ont une messagerie sécurisée de santé sans l'utiliser

28 %

utilisent un équipement personnel

43 %

utilisent des outils d'IA, 75 % chez les IPRP

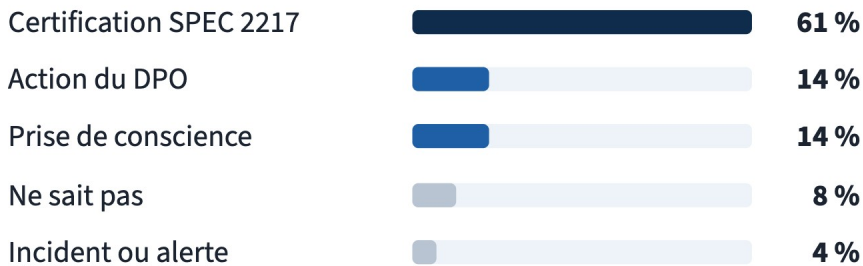
48 % ne savent pas ou supposent seulement que les données de santé sont hébergées chez un hébergeur certifié HDS.

Le questionnaire ne dit pas quelles données sont saisies dans les outils d'IA : le risque réel reste à mesurer service par service.

CONSTAT 7

La SPEC 2217, moteur reconnu dont l'effet s'érode

Origine du renforcement des pratiques

**27 %**

des répondants de services certifiés décrivent un relâchement après l'audit

Ce relâchement se lit dans les gestes : 2,1 pratiques à risque en moyenne, contre 1,4 chez ceux qui décrivent des efforts continus.

Les services en cours de démarche affichent la maîtrise la plus élevée (2,9 sur 6, contre 2,0 dans les services certifiés) : la préparation de l'audit semble mobiliser les équipes, avant que cette mobilisation ne retombe. Ce point reste à confirmer.

CONSTAT 8

Une sensibilisation très diffusée, un effet inégal

91 %

ont été sensibilisés, à 59 % par e-learning

50 %

la jugent éclairante sans effet sur leurs habitudes

27 %

demandent des cas pratiques liés au poste

Les répondants dont les habitudes ont changé cumulent 1,2 pratique à risque, contre 1,9. Sensibilisés dès l'intégration : 1,4, contre 2,0 pour les autres.

Les arrivants de moins de 2 ans se notent 2,6 sur 5 en confiance, contre 3,8 pour l'ensemble : l'intégration apparaît comme le moment où la sensibilisation a le plus de portée.

Chaque métier a sa zone de risque

Part des répondants de chaque groupe déclarant la pratique

	Médecins	Secrétariat médical	IPRP	Autres fonctions
Usage d'outils d'IA	42 %	25 %	75 %	40 %
DMST d'un autre salarié	47 %	67 %	12 %	27 %
Équipement personnel	37 %	17 %	25 %	27 %
Canal non sécurisé pour la santé	47 %	0 %	12 %	20 %
DMST remis sans enregistrement	26 %	8 %	25 %	0 %
Session rarement verrouillée	16 %	8 %	12 %	0 %
Information médicale à l'employeur	5 %	0 %	0 %	7 %

Autres fonctions : assistants de santé au travail, infirmiers, administration, informatique, direction.

Les médecins cumulent 2,3 pratiques à risque en moyenne, portées par les canaux non sécurisés et l'équipement personnel. Le secrétariat médical en cumule 1,3, concentrées sur la consultation d'autres dossiers. Les IPRP se distinguent par l'IA et une maîtrise des procédures de 1,6 sur 6, contre 1,9 pour l'ensemble.

Une sensibilisation unique pour tous manque ces zones. Un module par métier, construit sur la pratique dominante du groupe, vise juste pour un temps de formation égal.

Priorités d'action pour les SPST

Classées selon l'exposition mesurée et la gravité d'un manquement pour les salariés suivis.

1	Fiche réflexe DMST : identité, enregistrement daté, délai de 8 jours ou deux mois, trace de l'envoi	40 % décrivent la procédure complète
2	Retour d'expérience après chaque incident , vers les personnes concernées, circuit affiché sur chaque site	10 % des témoins savent qui prévenir
3	Revue des journaux d'accès au DMST et règle écrite sur les accès légitimes	41 % consultent d'autres dossiers
4	Bascule vers la messagerie sécurisée déjà déployée, en commençant par les médecins	47 % des médecins sur un canal non sécurisé
5	Règle écrite sur l'IA , avec la liste des données interdites de saisie	75 % des IPRP utilisent l'IA
6	Sensibilisation dès l'arrivée , par métier, sur les circuits du poste	Arrivants : confiance 2,6 sur 5
7	Revue annuelle des pratiques entre deux audits SPEC 2217	27 % décrivent un relâchement

Les outils DPO FRANCE pour mettre ces priorités en œuvre

FOCUS RGPD

Plateforme de sensibilisation en vidéo qui forme chaque salarié du SPST dès son arrivée dans le service. Elle répond à la priorité 6 et sert de support au retour d'expérience après incident (priorité 2).

DPO SUITE

Logiciel de conformité RGPD : registre, demandes de droits suivies avec leurs délais, incidents et délais de notification, audits SPEC 2217 et plan d'actions. Il outille les priorités 1, 2 et 7.



De l'enquête à l'action dans votre service

Deux outils conçus pour les SPST,
par un DPO qui accompagne ces services au quotidien.

DPO SUITE

Votre conformité RGPD pilotée en
un seul endroit

L'enquête le montre : 40 % des professionnels décrivent une procédure complète d'accès au DMST, et 10 % des témoins d'un incident savent qui prévenir.

- ✓ Chaque demande de droits enregistrée et suivie jusqu'à son échéance, accès au DMST compris
- ✓ Incidents qualifiés et délais de notification à la CNIL sous contrôle
- ✓ Registre, sous-traitants et durées de conservation tenus à jour
- ✓ Audits SPEC 2217, AIPD et plan d'actions suivis d'un audit à l'autre

Répond aux priorités 1, 2 et 7

FOCUS RGPD

Les bons réflexes dès le premier jour

L'enquête le montre : les arrivants se notent 2,6 sur 5 en confiance, et les salariés sensibilisés dès l'intégration cumulent moins de pratiques à risque.

- ✓ Une sensibilisation en vidéo pour chaque salarié du service
- ✓ Déployée dès l'arrivée, au moment où elle porte le plus
- ✓ Un socle commun à tous les métiers, du secrétariat médical aux IPRP
- ✓ Un support prêt à l'emploi pour le retour d'expérience après un incident

Répond aux priorités 2 et 6

Deux audits offerts aux SPST

GRATUIT

Audit RGPD avec DPO SUITE

Situez votre conformité : votre service atteint-il le Niveau 2 ou le Niveau 3 de la SPEC 2217 ?

Audit de votre site internet

RGPD, cookies, mentions et exigences de la SPEC 2217 qui s'appliquent au site. <https://dpo-suite.com>

Définition des indices

Pratiques à risque, de 0 à 8

Un point par pratique déclarée : consulter le DMST d'un autre salarié (3.1) ; communiquer le DMST sans enregistrement ou ignorer la procédure (3.2) ; transmettre une information médicale à un employeur (3.3) ; partager des données de santé par un canal non sécurisé (3.4) ; verrouiller rarement sa session (3.5) ; utiliser un équipement personnel (6.2) ; partager son mot de passe (6.3) ; utiliser des outils d'IA (6.5).

Maîtrise des procédures, de 0 à 6

Un point par connaissance déclarée : registre connu et localisé (4.1) ; procédure des droits connue et appliquée (4.2) ; personne à prévenir en cas de violation (4.3) ; finalité d'une AIPD (4.5) ; hébergement HDS confirmé (6.1) ; DPO connu avec ses coordonnées (1.3).

Typologie : seuils de 2 procédures maîtrisées et de 2 pratiques à risque.



Échanger sur les résultats de votre service

Les résultats nationaux peuvent être rapprochés de la situation de chaque SPST lors d'un entretien avec le DPO.

Laurent de Cavel, DPO

dpo-france.com

contact@dpo-partage.fr

01 83 64 42 98

